« Le swing des bibliothécaires musicaux»

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACIM qui s'est tenue le 31 mars 2008 à Toulouse

Membres du CA présents :

- Jean-Noël Bigotti (pour l'IRMA – centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles)
- Pascal Cordereix (suppléant pour l'AFAS - Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores)
- Christian Massault (pour VDL – Vidéothécaires, Discothécaires de la région Lyonnaise)
- Stéphan Cotrelle (pour Bibliothécaires Musicaux de Picardie)
- Pierre Rebuffet (pour bmmp – Bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées)
- Paul Heems (pour -Thécaires du Nord)
- Nicolas Blondeau (Médiathèque de Dole)
- Patrick Goczkowski (Bibliothèque départementale du Val d'Oise)
- Anne Le Lay (Médiathèque Musicale de Paris)
- Frédéric Lemaire (Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux)
- Francine Lureau (Bibliothèque Publique d'Information)
- Arsène Ott (Bibliothèque municipale de Strasbourg)
- Gilles Pierret (Médiathèque Musicale de Paris)
- Catherine Soubras (Bibliothèques de la Ville de Paris, Service du document et des échanges)
- Pascal Wagner (Médiathèque de Saint-Jean-de-Védas)

Excusés :

- Elizabeth Giuliani (pour l'AFAS - Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores)

- Laurence Languin (pour l'AIBM Groupe français – Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux Groupe français)

- Xavier Galaup (pour l'Association des Discothécaires de l'Est)

- Sylviane Lange (pour l'association OPERA – Organisation, Promotion Et Réalisations Artistiques)

- Pascale Sanz (Bibliothèques de la Ville de Paris, Service du document et des échanges).

A) Rapport moral

L'ACIM (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale)

L'ACIM a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.
Ses missions et actions sont multiples :

- *Fédérer* les associations professionnelles liées à la musique en bibliothèque :

1° associations à vocation nationale ou internationale :
- **l'AFAS** (Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores) ;
- **l'AIBM**, Groupe français (Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux) ;
- **l'IRMA** (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles) ;
- **l'association OPERA** (Organisation, Promotion Et Réalisations Artistiques) ;

2° associations régionales :
- **l'Association des bibliothécaires musicaux de l'Est** ;
- **VDL** (Vidéothécaires, discothécaires de la région lyonnaise) ;

3° groupes locaux créés au sein de l'ACIM :
- **bmmp** : Bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées (contact : Pierre Rebuffet) ;
- **-Thécaires du Nord** (contact : Paul Heems) ;
- **Bibliothécaires musicaux de Picardie** (contact : Stéphan Cotrelle) ;

- *Susciter* et faciliter la réflexion professionnelle, grâce à un ensemble d'activités comme l'animation de la liste de diffusion discothecaires_fr@listes.ircam.fr, lieu de discussion, de réflexion et d'échange entre bibliothécaires musicaux ;

- *Mutualiser* les ressources et les outils professionnels grâce à la réalisation et la gestion d'un portail d'informations professionnelles ouvert à tous les participants de la documentation musicale : http://acim.asso.fr/ ;

- *Animer* des groupes de travail internes comme celui chargé du suivi de la classification des documents musicaux ;

- *Publier* un bulletin électronique de liaison, qui se veut un outil d'information et de diffusion des questionnements et des recherches, assurant le suivi des chantiers professionnels en cours (le devenir du métier, les apports du web 2.0...) ;

- *Organiser* les Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, annuelles depuis 2001 : les dernières en date à Lille en 2007, les prochaines à Toulouse les 31 mars et 1er avril 2008, les suivantes à Paris en 2009 ;

- *Représenter* au niveau national la profession de la documentation musicale ;

- *Participer* aux travaux d'associations ou d'organismes concernés par l'avenir de la musique en bibliothèque ou d'interassociations comme l'IABD (Interassociation archives-bibliothèques-documentation).

Un des enjeux essentiels pour la vie de l'association en 2007 a été de faire évoluer son cadre et de clarifier son existence sur le plan administratif.

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2007 nous pouvons dire que c'est chose faite.

Nous avons :

- reformulé les statuts afin de pouvoir accueillir les groupes territoriaux en tant que membres associés (bmmp : Bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées ; -Thécaires du Nord ; Bibliothécaires musicaux de Picardie)

- modifié les conditions de participation aux Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux : « La participation aux Rencontres nationales annuelles des bibliothécaires musicaux pour les non-adhérents est fixée chaque année par le Conseil d'administration. Pour celles de Toulouse en 2008, elle est fixée à 80 euros. »

- déterminé un nouveau siège social : 46 bis rue Saint-Maur 75011 Paris ;

- renouvelé le bureau ;

- élargi le CA à de nouveaux membres.

L'ensemble des pièces administratives liées à ces changements ont été déposées auprès des services compétents.

Cette gestion qui fait partie de la vie de toute association, demande beaucoup de temps et je tiens à remercier les membres du bureau pour leur grande disponibilité.

Nouveau bureau

Président : Arsène OTT
bibliothécaire, directeur de la Bibliothèque municipale du Centre-ville de Strasbourg,
pour écrire directement au président :
14 rue d'Eckbolsheim 67380 Lingolsheim
ao.acim@gmail.com

Trésorier : Patrick GOCZKOWSKI
bibliothécaire, responsable du secteur Musique à la Bibliothèque départementale du Val d'Oise,
pour écrire au trésorier (adhésions, trésorerie) :
14 avenue des tilleuls 95320 Saint-Leu-la-Forêt
pgacim@aol.com

Secrétaire : Catherine SOUBRAS
bibliothécaire, responsable du secteur musique et audiovisuel au service du document et des échanges des bibliothèques de la Ville de Paris,
pour écrire à l'ACIM :
46 bis rue Saint-Maur 75011 Paris
catherine.soubras@paris.fr

Vice-président : Gilles PIERRET
conservateur général, directeur de la Médiathèque musicale de Paris,
Gilles.Pierret@paris.fr

Trésorier adjoint : Frédéric LEMAIRE
assistant de conservation, responsable de l'Espace Musique à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux,
lemaire.acim@gmail.com

Secrétaire adjointe : Pascale SANZ
adjointe administrative, adjointe au responsable du secteur musique et audiovisuel au service du document et des échanges des bibliothèques de la Ville de Paris,
Pascale.Sanz@paris.fr

Membres du CA

cf. http://acim.asso.fr/spip.php?article131

- Elizabeth Giuliani (pour l'AFAS - Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores ; suppléant Pascal Cordereix)

- Laurence Languin (pour l'AIBM Groupe français – Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux Groupe français)

- Xavier Galaup (pour l'Association des Discothécaires de l'Est)

- Sylviane Lange (pour l'association OPERA – Organisation, Promotion Et Réalisations Artistiques)

- Jean-Noël Bigotti (pour l'IRMA – centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles ; suppléante : Floriane Lotton)

- Christian Massault (pour VDL – Vidéothécaires, Discothécaires de la région Lyonnaise ; suppléant : Thierry Bokhobza)
- Stéphan Cotrelle (pour Bibliothécaires Musicaux de Picardie ; suppléant : Jean-Raphaël Rondreux)
- Pierre Rebuffet (pour bmmp – Bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées)
- Paul Heems (pour -Thécaires du Nord)
- Nicolas Blondeau (Médiathèque de Dole)
- Patrick Goczkowski (Bibliothèque départementale du Val - ’Oise)
- Anne Le Lay (Médiathèque Musicale de Paris)
- Frédéric Lemaire (Médiathèque d’Issy-les-Moulineaux)
- Francine Lureau (Bibliothèque Publique d’Information)
- Arsène Ott (Bibliothèque municipale de Strasbourg)
- Gilles Pierret (Médiathèque Musicale de Paris)
- Pascale Sanz (Bibliothèques de la Ville de Paris, Service du document et des échanges)
- Catherine Soubras (Bibliothèques de la Ville de Paris, Service du document et des échanges)
- Pascal Wagner (Médiathèque de Saint-Jean-de-Védas)

B) Bilan d'activité

1° Portail : www.acim.asso.fr

Mise en réseau du portail de l'ACIM le 27 janvier 2006.

177 articles publiés | 222 sites référencés

Une moyenne de 700 consultations quotidiennes.

Développements :

http://discoflux.acim.asso.fr/portal/index.php

2° Les "Rencontres nationales des discothécaires et des bibliothécaires musicaux". Bourges en 2001, Villeurbanne en 2002, Strasbourg en 2003, Saint-Jean-de-Védas en 2004, Grenoble en 2005, Nantes en 2006 et...

180 participants aux Rencontres nationales de Lille en mars 2007.

Nous remercions encore une fois nos collègues de Lille pour leur accueil chaleureux, la ville de Lille et le service des bibliothèques pour leur partenariat remarquable.

Je rappelle aussi que les Rencontres nationales de Lille (tout comme celles de Toulouse) doivent beaucoup à l'ABF qui, par son soutien logistique et financier, nous a permis de mener à bien un tel projet.

3° La publication d'un bulletin annuel : pas de publication en 2007

Afin de limiter les coûts liés à une impression, l'ACIM a validé le principe de l'édition d'un bulletin électronique de liaison entre les adhérents et les membres coopérateurs ou associés.

4° L'animation et la modération d'une liste professionnelle de diffusion :

Modérateur Xavier Galaup (membre du CA de l'ACIM), avec un passage de témoin en février 2007 à Nicolas Blondeau.

L'abonnement à la liste se fait via le portail de l'ACIM.

La liste de diffusion discothecaires_fr compte 1278 abonnés.

5° Participation aux différents débats nationaux (congrès, journées d'étude...)

Les membres de l'ACIM sont également actifs de par leur participation à des journées d'étude, des formations organisées entre autres au sein du CNFPT.

6° IABD

L'ACIM continue de collaborer avec l'IABD (Interassociation archives – bibliothèques – documentation) : http://droitauteur.levillage.org/, aujourd'hui : http://www.iabd.fr/

Forum des droits sur l'internet (Paris)

L'adhésion en cours est soumise à autorisation du conseil d'orientation du Forum. La demande a été transmise en 2007, nous n'avons pas encore eu de validation.

7° Adhérents 2007

Collectivités : 50
Individuels : 30

A titre d'information, la situation au 31 mars 2008 :

Collectivités : 36
Individuels : 42

C) Rapport financier du trésorier

1° Les adhésions

Les adhésions individuelles seront en hausse en 2008 puisqu'au 31 mars 2008, elles se chiffrent déjà à 42, contre 30 en 2007.
Les adhésions collectives en 2007 se répartissent ainsi :

Communes et intercommunalités (services concernés : BM, bibliothèques intercommunales, conservatoires)	33
Départements (services concernés : BDP)	12
Divers	5
TOTAL adhérents collectifs 2007	50

On note la bonne représentation des départements (on retrouve 1/8e des 96 BDP dans les services concernés à ce niveau).

Si l'on compare la répartition des adhésions collectives entre 2007 et 2008 (au 31 mars 2008), on constate deux choses :
- qu'il y a eu beaucoup d'adhésions nouvelles au 1er trimestre 2008 ;
- que plus des 3/4 des adhésions 2007 restent à renouveler en 2008,
ce qui laisse espérer un nombre d'adhésions collectives en 2008 sensiblement plus important.

Adhésions	2007	2008 (au 31 mars 2008)
Renouvelées en 2008	11	11
Non encore renouvelées en 2008	39	
Nouvelles en 2008		25
TOTAL	50	36

2° Situation financière globale actuelle

Fin mars 2008, le solde sur le compte bancaire LCL de l'ACIM est créditeur de 6 907,64 €, soit un solde pratiquement équivalent à celui de la fin d'année 2007 : 6 966,42 €.

3° Budget 2007 réalisé

Catégorie	Bulletin	Fonctionnement	Rencontres	Site internet	Total
10683 Réserves de trésorerie (provenant du résultat) (solde initial au 01/01/2007)					**12 344,50 €**
Catégories de dépenses					
604 Achats d'études ou prestations de services				-91,49 €	-91,49 €
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement					0,00 €
6064 Fournitures administratives					0,00 €
6135 Locations mobilières					0,00 €
616 Primes d'assurances					0,00 €
6181 Documentation générale					0,00 €
6183 Documentation technique			-51,87 €		-51,87 €
6185 Frais de colloques, séminaires, conférences		-334,00 €	-1 632,20 €		-1 966,20 €
6231Annonces et insertions					0,00 €
6233 Foires et expositions		-500,00 €			-500,00 €
6236 Catalogues et imprimés		-184,18 €			-184,18 €
6237 Publications	-3 464,08 €				-3 464,08 €
6238 Divers		-17,99 €			-17,99 €
6251 Voyages et déplacements			-317,00 €		-317,00 €
6256 Frais de mission		-39,60 €	-1 590,71 €		-1 630,31 €
6257 Réceptions			-194,00 €		-194,00 €
626 Frais postaux et de télécommunications	-201,17 €	-146,53 €			-347,70 €
627 Frais bancaires et assimilés		-50,00 €	-3,26 €		-53,26 €
641 Rémunérations du personnel					0,00 €
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance					0,00 €
658 Charges diverses de gestion courante					0,00 €
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-831,75 €			-831,75 €
Total catégories de dépenses	**-3 665,25 €**	**-2 104,05 €**	**-3 789,04 €**	**-91,49 €**	**-9 649,83 €**
Catégories de recettes					

701 Vente de produits finis	90,00 €				90,00 €
706 Prestations de service					0,00 €
7088 Autres produits d'activités annexes					0,00 €
74 Subventions d'exploitation					0,00 €
756 Cotisations adhérents		3 330,00 €			3 330,00 €
7713 Libéralités perçues		20,00 €			20,00 €
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		831,75 €			831,75 €
Total catégories de recettes	**90,00 €**	**4 181,75 €**	**0**	**0**	**4 271,75 €**
Total général	**-3 575,25 €**	**2 077,70 €**	**-3 789,04 €**	**-91,49 €**	**-5 378,08 €**
Solde au 31/12/2007					**6 966,42 €**

Le solde initial début 2007 était créditeur de 12 344, 50 € ; fin 2007, le solde final ne l'était plus que de 6 966,42 €. Cette différence de 5378,08 € s'explique ainsi : si l'on répartit les dépenses et recettes en 4 catégories (bulletin, fonctionnement général, Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, site internet), on constate que deux opérations occasionnent deux grosses catégories de dépenses en 2007 :

- la publication et diffusion du bulletin papier 2006, dont le paiement n'a pu être effectué qu'en 2007 ;
- l'organisation des Rencontres nationales annuelles des bibliothécaires musicaux, auxquelles l'inscription était encore gratuite en 2007.

	DEPENSES - RECETTES
Bulletin	- 3 575,25
Fonctionnement	2 077,70
Rencontres	- 3 789,04
Site Internet	- 91,49
TOTAL	**- 5 378,08**

4° budget prévisionnel 2008 :

Le budget prévisionnel a été établi sur les bases suivantes :
Pour les recettes :

- une augmentation du nombre des adhésions ;
- une subvention de l'Etat pour les recettes ;

Pour les dépenses :

- l'organisation des présentes Rencontres nationales de Toulouse ;
- l'hypothèse de la sortie d'un bulletin papier de l'ACIM 2008 ;
- et une amélioration du site web.

Le budget prévisionnel suivant a été fourni à la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture, pour la demande de subvention à l'Etat :

Catégorie	Bulletin	Fonctionnement	Rencontres	Site internet	Total
10683 Réserves de trésorerie (provenant du résultat) (solde initial au 01/01/2008)					**6 966,42 €**
Catégories de dépenses					
604 Achats d'études ou prestations de services				-1 500,00 €	-1 500,00 €
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		-200,00 €			-200,00 €
6064 Fournitures administratives		-100,00 €	-650,00 €		-750,00 €
6135 Locations mobilières			-480,00 €		-480,00 €
616 Primes d'assurances			-22,39 €		-22,39 €
6181 Documentation générale		-68,30 €			-68,30 €
6183 Documentation technique			-32,30 €		-32,30 €
6185 Frais de colloques, séminaires, conférences			-1 865,17 €		-1 865,17 €
6231Annonces et insertions		-28,12 €			-28,12 €
6233 Foires et expositions					0,00 €
6236 Catalogues et imprimés					0,00 €
6237 Publications	-4 000,00 €				-4 000,00 €
6238 Divers					0,00 €
6251 Voyages et déplacements		-533,00 €	-344,72 €		-877,72 €
6256 Frais de mission			-264,00 €		-264,00€
6257 Réceptions			-238,00 €		-238,00 €
626 Frais postaux et de télécommunications	-300,00 €	-156,00 €	-44,00 €		-500,00 €
627 Frais bancaires et assimilés		-50,00 €			-50,00 €
641 Rémunérations du personnel			-530,00 €		-530,00 €
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance			-403,00 €		-403,00 €
658 Charges diverses de gestion courante		-20,00 €	-2 444,00 €		-2 464,00 €
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion					0,00 €
Total catégories de dépenses	**-4 300,00 €**	**-1 155,42 €**	**-7 317,58 €**	**-1 500,00 €**	**-14 273,00 €**
Catégories de recettes					

701 Vente de produits finis					0,00 €
706 Prestations de service			2 240,00 €		2 240,00 €
7088 Autres produits d'activités annexes			2 038,00 €		2 038,00 €
74 Subventions d'exploitation		5 000,00 €			5 000,00 €
756 Cotisations adhérents		4 515,00 €			4 515,00 €
7713 Libéralités perçues					0,00 €
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			480,00 €		480,00 €
Total catégories de recettes	**0,00 €**	**9 515,00 €**	**4 758,00 €**	**0**	**14 273,00 €**
Total général	**-4 300,00 €**	**8 359,58 €**	**-2 559,58 €**	**-1 500,00 €**	0,00 €
Solde au 31/12/2008					**6 966,42 €**

D) Perspectives 2008-2009 ?

1° Rencontres nationales à Paris en collaboration avec la Médiathèque Musicale de Paris, la BPI, la BNF, la Cité de la musique...

En choisissant Paris comme lieu pour nos Rencontres nationales 2008, nous souhaitions mettre l'accent sur la singularité des différentes institutions dans le domaine de l'information musicale. C'est pourquoi il est prévu que le programme tienne compte des caractéristiques et des enjeux actuels liés au fonctionnement de ces établissements.

2° Publication du bulletin électronique de liaison

Ce bulletin est diffusé en priorité aux adhérents de l'ACIM, à la parution du numéro suivant les anciens numéros seront à chaque fois mis en ligne sur le site de l'ACIM.

3° Poursuite des échanges sur la liste discothecaires_fr

En ce qui concerne le volume des échanges, on peut noter qu'en un an, entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007, le nombre de messages sur la liste s'est élevé à 1646, soit une moyenne de 4,5 messages par jour.

4° Alimentation du portail avec de nouveaux articles, de nouvelles synthèses des débats ou échanges issus de la liste de diffusion, des articles publiés dans le cadre du bulletin électronique de liaison de l'ACIM.

5° Demande de subvention

Nous allons déposer un dossier de demande de subvention à la DLL. L'enjeu est double, puisqu'il s'agit à la fois d'une reconnaissance et d'un soutien financier à notre activité.

6° Adhésions

Nous avons mis en place un article qui détaille et facilite les procédures d'adhésion : http://acim.asso.fr/spip.php?article213

Je profite de ces Rencontres nationales de Toulouse, en présence de 192 participants, pour rappeler une fois de plus que si ces journées existent, si le portail des bibliothécaires musicaux existe, ce n'est actuellement que par le soutien des adhérents. L'ACIM n'a eu aucune autre ressource propre.

«Seul un large soutien nous permettra de continuer à mener les activités de coopération autour de la documentation musicale et d'être une force de proposition vraiment représentative auprès des diverses instances concernées (professionnelles, ministérielles…), à l'heure où nos métiers sont en pleine mutation. C'est pourquoi l'ACIM a besoin de l'adhésion des bibliothécaires musicaux à titre individuel mais aussi de celle des diverses collectivités pour poursuivre son action. »

Je rappelle aussi que si nous voulons être représentatifs des enjeux et des débats liés au métier de bibliothécaire musical, il est nécessaire d'avoir une certaine légitimité professionnelle. Cette légitimité passe entre autres à travers nos actions (liste de diffusion, organisation des Rencontres nationales, portail documentaire...), mais aussi et surtout par votre adhésion. Si vous êtes de plus en plus nombreux à participer à nos journées professionnelles, il est essentiel pour nous, que vous transformiez cet essai en nous apportant ou renouvelant votre soutien année après année.

L'ACIM n'a pas de disque à vendre à la sortie du concert, comme le font les musiciens, mais nous avons des bulletins d'adhésion vierges qui n'attendent que votre signature.

Le montant de l'adhésion individuelle est de 15 €.
Le montant de l'adhésion collectivité est de 60 €.

Arsène Ott

Président de l'ACIM